

MARDI 24 JANVIER 2012 | 06H59

**la Nouvelle
République.fr**

Social

Services à la personne : une charte pour garantir la qualité

24/01/2012 05:29

Marisol Touraine, la présidente du conseil général, le préfet Jean-François Delage et les organismes agréés pour les services à la personne, signaient, ce lundi, une charte pour en garantir la qualité. « *Il s'agit d'un cahier des charges qualitatif, expliquait la présidente. Au-delà de la question des financements, ce qui nous préoccupe, c'est que la personne soit mieux accompagnée.* » Les informations détaillées (tarif des prestations, désignation d'un interlocuteur privilégié...) sont ainsi désormais garanties par la charte que 71 organismes – sur les 79 du département – ont déjà signée. « *Je veillerai à m'assurer qu'ils la signent avant de renouveler leur agrément* », a assuré le préfet.



La charte a été signée en présence des différents organismes agréés.

Devenir annonceur